

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2014

Convocations adressées le 20 juin 2014

Etaient présents : MM. LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMEs ADAM BOUJU COUBRUN FOUBERT LEBOUIC MM. DELAUNAY FERAULT GRAND
GUILLOUARD PICHEREAU SAINT MARTIN Absents : Mme MENGARD (excusée)

1- Fixation des montants de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques

Les montants plafonds pour les redevances 2014 ont été retenus, à savoir :

Domaine public routier communal

*artères (€/km) souterrain : 40,40 *artères (€/km) aérien : 53,87 *autres (€/m²) : 26,94

Domaine public non routier communal

*artères (€/km) souterrain : 1.346,78 *artères (€/km) aérien : 1.346,78 *autres (€/m²) : 875,41

2- Décision modificative pour subvention à l'UCAD

Le budget primitif 2014 a été modifié suite à la décision de verser une subvention à l'Union Cycliste Alençon Damigny (UCAD) qui organise une course cycliste le 15 août 2014

- art 61522 (entretien de bâtiments) : - 1.000,00 - art 6574 (subventions) : + 1.000,00

3- Carte Communale

Suite à une réunion avec les services de l'Etat le 4 juin dernier le Conseil Municipal annule sa délibération du 13 mai 2014 qui approuvait le projet de carte communale présentée lors de l'enquête publique – les services de l'Etat ayant demandé expressément que la parcelle communale sise derrière la chapelle soit retirée des zones constructibles. Un nouveau projet sera soumis après l'été à enquête publique.

4- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

La proposition faite à l'inspection académique de poser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur 3 journées au lieu de 4 a été acceptée. Les TAP auront donc lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15 h30 à 16 h30.

La Commission des rythmes scolaires réunie le 17 juin 2014 a fait les propositions suivantes qui ont été acceptées :

Abaisser le prix du repas à 3,30 € au lieu de 3,40 € actuellement

Demander un forfait de 9€ par mois et par enfants pour les TAP (diminuer au prorata les mois où il y a des vacances)

Abaisser le prix de l'heure de la garderie à 1€ au lieu de 1,10€ actuellement

assurer un service de garderie le mercredi matin et un service de cantine le mercredi midi

Changer les temps annualisés de certains agents communaux, ainsi qu'il suit :

- Agent technique en maternelle + ménage : passe de 30,65 h par mois à 33,49h
- Agent technique surveillance cantine et ménage : passe de 18,16 h par mois à 23,61h
- Agent d'animation de la garderie : passe de 16,84h par mois à 17,75h

5- Examen des propositions des Conseillers Municipaux pour les 6 années à venir :

Les conseillers municipaux ont émis plusieurs propositions dont les principales sont les suivantes :

- Rénover ou construire une nouvelle salle des fêtes,
- Mettre en place un projet d'urbanisation
- Construction d'un city stade (terrain multisport) à destination de l'école ou autres personnes,
- Rénover la chapelle de Lignières
- Continuer l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques

Fait à Lignières-Orgères, le 3 juillet 2014



Le Maire,
Raymond LELIEVRE